REPUBLIQUE FRANCAISE

LOI DU 5 AVRIL 1884 - Article 56

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO
2026/117

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	

Date de la convocation
27/10/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six et le mardi 03 NOVEMBRE à 17h00

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Marana Golo, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de de Monsieur Jean DOMINICI, Président, conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT.

Etaient Présents (37): Josepha ALBERTINI - Paule ALBERTINI – Paul ALFONSI - Chantal AMBROSI – Jérôme ASTOLFI - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI – Patrick GIGON - Christophe GRAZIANI – Isabelle GUIDONI – Ange LAMBERTI – André LUCCIONI - Augustine MARIOTTI – Marylin MASSONI – Corinne MATTEI - Jean-François MATTEI - Jean-Marc MATTEI – Jean MAZZONI – Paul MILANI – Didier MILLIEX -François MONTI - Rose-Marie MONTI – Angèle NERI – Joseph OLIVA – Alain PASQUALINI - Pierre Antoine PASQUALINI – Anne POLI - Frédéric RAO - Alexandra SAMPIERI - Jeanne Baptiste SAVELLI – Marie Anne SIMON – Clément TOLAINI – Hervé VALDRIGHI

Pouvoirs () :

Absents () :

Objet : Acquisition d'un logiciel de gestion et d'optimisation des collectes des déchets ménagers et assimilés – Demande de subvention auprès de l'Office de l'environnement de la Cors

M. _____ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Marana Golo,

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que, dans le cadre de la modernisation du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés et du déploiement des points d'apport volontaire sur le territoire, la Communauté de communes Marana-Golo souhaite se doter d'un logiciel de gestion et d'optimisation des collectes.

Cet outil permettra notamment :

- D'assurer le suivi en temps réel du remplissage des colonnes d'apport volontaire grâce à l'installation de sondes de niveau ;
- D'optimiser les tournées de collecte en fonction des besoins réels et des taux de remplissage ;
- D'assurer le suivi opérationnel des collectes en bacs et en colonnes d'apport volontaire pour l'ensemble des flux de déchets ;
- De faciliter la remontée et le traitement en temps réel des anomalies et difficultés rencontrées sur le terrain ;
- D'améliorer la réactivité du service et d'apporter des réponses rapides aux administrés et aux élus du territoire.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Cette acquisition s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la performance du service public, de rationalisation des moyens humains et matériels et de maîtrise des coûts de collecte, tout en contribuant à la réduction des kilomètres parcourus et des émissions associées.

Le montant prévisionnel de l'opération s'établit à 63 650 € HT, selon le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT
Acquisition du logiciel de gestion des collectes	32 250 €
Acquisition des sondes de niveau	31 400 €
Coût total de l'opération	63 650 €

Plan de financement prévisionnel :

Financeur	Taux	Montant HT
Office de l'environnement de la Corse	80 %	50 920 €
Autofinancement CCMG	20 %	12 730 €
TOTAL	100 %	63 650 €

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
CONSIDÉRANT la nécessité de moderniser et d'optimiser le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés ;
CONSIDÉRANT le déploiement des points d'apport volontaire et la nécessité d'assurer un suivi adapté des équipements de précollecte ;
CONSIDÉRANT l'intérêt opérationnel, économique et environnemental de disposer d'un outil numérique de suivi et d'optimisation des collectes ;

Le Conseil ouî cet exposé et après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- D'APPROUVER le projet d'acquisition d'un logiciel de gestion et d'optimisation des collectes et de sondes de niveau, pour un montant prévisionnel total de 63 650 € HT.
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
- DE SOLLICITER auprès de l'Office de l'environnement de la Corse une subvention au taux de 80 %, représentant un montant de 50 920 €.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, à solliciter les financements correspondants et à signer tout document afférent au dossier.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Président
Jean DOMINICI

PROJET